

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CODE 01

LE MINISTRE YVON MARCOUX CONFIRME QUE C'EST REELLEMENT PARTI POUR LE PARACHEVEMENT DE L'AUTOROUTE 30

Sainte-Catherine, le 21 mai 2004 - Le ministre des Transports du Québec, Monsieur Yvon Marcoux, a confirmé aujourd'hui que le parachèvement de l'autoroute 30, au sud de Montréal, est bel et bien amorcé et que les échéanciers seront respectés. "Vous connaissez le caractère prioritaire qu'accorde le gouvernement du Québec à ce projet important pour la région de la Montérégie, pour la grande région de Montréal et, en fait, pour tout le Québec. Après plus de 30 ans de discussions, je me sens privilégié d'être celui qui vous annonce que c'est maintenant réellement parti", a souligné le ministre Marcoux.

Des progrès considérables

Le ministre a indiqué qu'à la suite de l'adoption des deux décrets par le Conseil des ministres mercredi dernier, le ministère des Transports du Québec possède maintenant toutes les autorisations requises pour procéder aux travaux, à l'exception d'un tronçon de raccordement de 3,4 kilomètres entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac. Ce dernier tronçon a fait l'objet d'un avis de projet auprès du ministère de l'Environnement, et le processus environnemental suivra maintenant son cours.

"Ces décrets officialisent notre volonté déjà exprimée à plusieurs reprises de faire passer le tronçon est de l'autoroute 30 au sud des municipalités de Candiac, de Saint-Constant et de Delson, et cela en harmonie avec la recommandation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) formulée dans son Rapport d'enquête et d'audience publique de juin 2002", a souligné M. Marcoux.

Quant à lui, le processus d'expropriation est également avancé sur le tronçon ouest, de sorte qu'en date d'aujourd'hui les plans d'acquisition sont terminés à près de 90 % pour la partie située entre Châteauguay et Vaudreuil-Dorion et que deux décrets d'expropriation, couvrant plus de 50 % du tracé, ont été adoptés par le Conseil des ministres au cours des derniers mois. Les autres décrets sont en voie de préparation et seront adoptés sous peu.

Simultanément, le ministère des Transports poursuit ses travaux préparatoires pour l'ensemble du parcours. Le ministre a tenu à préciser qu'à la suite des recommandations du BAPE et de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTA), le ministère des Transports prendra toutes les mesures possibles afin d'atténuer l'impact sur l'environnement, tout particulièrement sur le milieu agricole.

Signature d'une entente entre Québec et Ottawa

Monsieur Marcoux a aussi annoncé la ratification d'une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada sur la réalisation du tronçon ouest de 35 kilomètres entre Châteauguay et Vaudreuil-Dorion. Cette entente sera suivie ultérieurement d'une entente subsidiaire lorsque les coûts du projet seront mieux établis, au terme des études techniques. Les deux gouvernements se sont entendus pour réaliser le projet sous la forme d'un partenariat public-privé, une première du genre au Québec.

Structure de gestion du projet et échéancier

Le ministre a également fait état de la création récente, au sein du ministère des Transports, du Bureau de projet de l'autoroute 30, qui s'est vu confier le mandat de mener ce projet à terme. Le Bureau, dirigé par M. Paul-André Fournier, comprendra une équipe de spécialistes qui pourra compter sur l'ensemble des ressources du ministère des Transports de même que sur des ressources externes. Le Bureau se rapporte directement au sous-ministre des Transports.

Le ministre a finalement précisé que "le calendrier de réalisation des deux tronçons demeure inchangé. A compter de l'été 2006, on peut s'attendre que ce travail préalable commence à se concrétiser sur le terrain, de sorte qu'en 2008 nous pourrons inaugurer le tronçon est entre Candiac et Saint-Constant et faire de même en 2009 pour le tronçon situé entre Châteauguay et Vaudreuil-Dorion", a ajouté monsieur Marcoux.

Rappelons que le parachèvement de l'autoroute 30 vise à assurer une meilleure fluidité de la circulation entre la Haute-Montérégie et l'ouest de Montréal et à réduire la circulation de véhicules lourds sur le pont Champlain. Il s'agit par ailleurs d'un itinéraire stratégique pour le transport de marchandises vers le Nord-Est américain et l'Ontario, les principaux marchés d'exportation du Québec.